



LÉGISLATURE 2025-2030  
DÉLIBÉRATION PR-1713 II  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2026

**Crédit de 5 826 000 francs destiné à la mise en place d'installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques sur le site de François-Dussaud 10 (patrimoine administratif) (PR-1713 II)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 74 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 826 000 francs, destiné à la mise en place d'installations fixes permettant de recharger des véhicules électriques sur les différents sites de la Ville de Genève (patrimoine administratif).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 826 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2026 à 2035.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Christian Zaugg

Le Président:

Ahmed Jama